



Procès verbal

Bureau Directeur Téléphonique du 4 décembre 2008

Présents : BECCIA Evelyne, DEMETZ Jean-Paul, JOURDAN Alain, KOUBI Alain, LABEGORRE Sophie,

Assiste : VILLEPREUX Brigitte, MANTEL Cécile.

Excusés : DELPLANQUE Joël, FEUILLAN Jean-Pierre, SAURINA Patricia, COSTANTINI Daniel, SCARSI Claude.

Sous la présidence de BETTENFELD Jacques.

La séance est ouverte à 12 h depuis le siège de la FFHB. Elle se tient sous forme de conférence téléphonique.

1° Le Bureau Directeur valide le transfert des compétences disciplinaires des Comités de Haute Savoie, d'Isère et de Drôme Ardèche à la Ligue Dauphiné Savoie. Cette procédure est accordée au regard des courriers de chacun des Comités donnant compétence à la Commission de discipline de la Ligue du Dauphiné Savoie de traiter les dossiers de chacune de ces instances. De plus une Convention liant respectivement (individuellement) les Comités de Drôme Ardèche, de Haute Savoie et d'Isère et la Ligue Dauphiné Savoie précise les engagements des différents partenaires (participation des Comités à la composition de la commission régionale, traitement départementalisé des affaires, gestion départementale des flux financiers).

Le Bureau directeur félicite les acteurs pour cette mise en oeuvre inédite et très intéressante, qui renforce les compétences des instances disciplinaires et mutualise les coûts de fonctionnement entre Ligue et Comités.

2° Conformément à l'article 12.3 du règlement intérieur fédéral, et sur proposition de Monique ANSQUER, le Bureau Directeur approuve la désignation de Grégory PRADIER comme membre de la Commission Nationale des Finances et du Budget.

3° Vu le code du sport, notamment ses articles L. 222-6 à L. 222-11 et R. 222-1 à R. 222-18 ; vu le règlement relatif à l'activité d'agent sportif de handball de la FFHB en vigueur en 2008/2009 ; vu le dossier comportant le programme et les épreuves de l'examen 2008 proposé par la commission des agents à l'issue de sa réunion du 28 novembre 2008, et transmis par Philippe GREGOIRE, Président de ladite commission.

Le Bureau Directeur valide le programme et les épreuves de l'examen d'agent sportif Handball 2009 tels que décrit dans le dossier de demande d'homologation pour l'examen 2008, en ce compris ses annexes.

4° Le Bureau directeur décide une augmentation de la masse salariale globale du personnel fédéral pour 2009 de 30 000€ bruts chargés. La répartition de cette augmentation globale sera faite individuellement pour chacun des personnels.

5° Suite à la validation de l'additif aux annuaires 2008/2009 par le Bureau directeur du 25 novembre 2008, et après consultation du service informatique fédéral, le Bureau directeur décide des modalités de diffusion de cet additif :

- e-mailing aux 2256 clubs qui disposent d'une adresse électronique renseignée dans Gest'hand, ainsi qu'à l'ensemble des ligues et comités. Les 64 clubs ne disposant pas d'adresse électronique feront l'objet d'un envoi papier (*objectif : semaine 50 du 8 au 14 décembre*) ;
- publication sur le site Internet de la FFHB accompagnée d'une annonce dans le Handinfos (*objectif : semaine 50 du 8 au 14 décembre*).

6° Le Bureau directeur évoque la demande du magasin Hand7 et reporte sa décision à une prochaine réunion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 h 30.



Jacques BETTENFELD
Vice-président délégué
Président de séance



Alain JOURDAN
Secrétaire général